



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

salles de cinéma

Question écrite n° 12930

Texte de la question

M. Jacques Le Guen appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les revendications exprimées par la petite et la moyenne exploitation cinématographique. Face à l'arrivée de nouveaux opérateurs issus de la grande distribution sur ce marché, ils souhaiteraient que le seuil de places au-delà duquel une autorisation préalable de la commission départementale d'équipement cinématographique est requise soit abaissé, ce seuil étant actuellement fixé à 800 places. Il lui demande de bien vouloir lui faire part de son sentiment à ce sujet et de lui préciser les mesures qu'il est susceptible de prendre pour réglementer l'implantation des complexes cinématographiques en périphérie des grandes villes et ainsi mieux prendre en compte les problématiques d'aménagement du territoire.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre de la culture et de la communication sur les préoccupations manifestées par la petite et la moyenne exploitation cinématographiques concernant l'arrivée d'opérateurs issus de la grande distribution dans le secteur de l'exploitation. Si tous les types d'équipements cinématographiques doivent exister, il apparaît essentiel que le cinéma ne soit pas utilisé comme un produit d'appel pour d'autres activités commerciales. A cet égard, il convient de limiter les conséquences que pourrait avoir la création de ce type d'équipements sur les équilibres existants et notamment sur le maintien des salles de cinéma de proximité. Aussi pour garantir une meilleure prise en compte de la nature culturelle de l'exploitation cinématographique, la législation actuelle sera modifiée. Ces modifications visent à renforcer les conditions d'autorisation des nouveaux équipements. Elles devraient aboutir à réduire les seuils d'autorisation tant pour les demandes de création de salles (le seuil passant de 800 à 300 places) que pour les demandes d'extension d'établissements cinématographiques. Un amendement en ce sens a été soumis et adopté le 27 février dernier au Sénat lors de l'examen du projet de loi portant diverses dispositions relatives à l'urbanisme, à l'habitat et à la construction. Cet article sera soumis prochainement à l'examen de l'Assemblée nationale.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Le Guen](#)

Circonscription : Finistère (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12930

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 2003, page 1314

Réponse publiée le : 31 mars 2003, page 2459